
Etaient Présents : Bernard FAVRELIERE, Michel GUILLOTEAU, Bertrand BORRA, Guy BAUDOUIN(S), Louis-Marie GREGOIRE, Sylvie ENON, Monique BENOIST, Bernard MAURY, Jacques BENOIT, Michèle ARNAULT, Jean GIRET, Michel DUCLOU, Michel BREBION, Ariel FABIEN, Charles POIRIER, Marie-Laurence LUMINEAU-VOLERIT, Jean-Jacques GAUDICHEAU(S), Michel CORNUAULT, Bernard AUMOND, Patrice CHESSE, Gilles ONILLON, Gilles RAMPILLON, Claude FERJOU, Jacky BRETIGNY(S), Jean-Paul GODET, Florence MOUTIN, Bernard MENARD, Serge MAROLLEAU, Martine CHARGE, Jean-Luc ROY, Jean-Pierre BRUNET, Pascal PILOTEAU, Jean-Marie NOEL(P) et André JOUBERT.

Etaient excusés : Gérard BONNIN, Jacques BITAUD, Jean-Luc DUGAS, Michel JOUTEAU, Christelle POISSON, Hélène RABILLOUD et Didier TAUDIERE.

Après avoir constaté le quorum, Monsieur le Président ouvre la séance à 20h00 et nomme M. Ariel FABIEN secrétaire de séance.

Les comptes-rendus des séances du 03 mars et 04 avril 2010 ont été approuvés à l'unanimité des présents.

Monsieur le Président informe qu'aucunes décisions et délibérations du bureau ont été prises.

Le Président revient sur la demande de présentation de la synthèse de la situation financière de la Communauté de Communes, tels que les chiffres avaient été avancés par le consultant en juin dernier.

Il indique que le travail demandé au cabinet ne consiste pas uniquement en une analyse chiffrée des données budgétaires figées de la CCA ; il a été commandé un travail de prospective financière. Une prospective doit tenir compte des éléments budgétaires de base (masse salariale de départ, dépenses courantes, projets courants –renouvelés chaque année ou faisant l'objet d'un engagement sur plusieurs années-), mais aussi des projets à venir.

Ainsi, la présentation efficace et intéressante des chiffres ne pourra se faire de manière optimale que lorsque les projets de la CCA auront été définis, chiffrés et hiérarchisés ; ce travail est en cours, il sera terminé fin mai prochain.

Le consultant nous présentera la prospective issue de ces données fin juin ; seront incluses des propositions d'optimisation des dépenses et des recettes.

Monsieur le Président conclut en indiquant qu'il lui semble donc judicieux d'attendre les présentations finales et complètes pour informer les membres du conseil. Certes, les premiers chiffres de juin 2009 auraient pu être transmis ; cela n'a pas été fait et ce fut peut-être une erreur de communication dont les membres du bureau prennent acte.

Cependant aujourd'hui, au point où en est l'étude, il semble raisonnable d'attendre pour obtenir les données complètes et pouvoir faire une comparaison avant/après étude et juger des avancées obtenues grâce à ce long travail.

ADMINISTRATION GENERALE

ORDRE DU JOUR

Monsieur le Président informe les membres du conseil du fait que le Point 1. « Affaires Diverses » indiqué dans la convocation est retiré de l'ordre du jour.

En effet, la rencontre des élus communautaires et du conseil municipal d'Argenton l'Eglise n'a pas eu lieu, à la demande du maire de cette commune ; cette rencontre est repoussée.

Monsieur le Président propose un additif à l'ordre du jour :

- Projet d'aménagement du bâtiment acquis par la CCA en face des locaux du siège : demande de subventions

Les membres du Conseil acceptent cet additif à l'ordre du jour.

ADMINISTRATION GENERALE

1 – Ouverture d'un poste d'ingénieur territorial

Suite à la demande de disponibilité de Madame Bernaud, directrice des services, la Communauté de Communes a procédé aux opérations de recrutement de son successeur.

Un agent de la fonction publique territoriale, actuellement directeur d'une communauté de communes bretonne a été retenu par le jury. Cette personne arrivera au sein des services le 1^{er} juillet 2010.

Cet agent est titulaire du grade d'ingénieur territorial.

Il est donc nécessaire d'ouvrir le poste correspondant à ce grade.

Le Conseil Communautaire,

DECIDE d'ouvrir un poste d'ingénieur territorial avec une voix d'abstention.

AUTORISE le Président, à engager toutes les démarches nécessaires.

2 – Disponibilité de Madame Bernaud / pour information

Sur sa demande Madame Bernaud sera mise en disponibilité pour convenances personnelles, à compter du 1^{er} juillet 2010 et pour une durée de 2 ans.

Il conviendra pour elle de renouveler cette disponibilité en temps voulu si tel est son souhait.

Dans le cas contraire, elle demandera sa réintégration ; la communauté de communes devra alors lui proposer un des 3 premiers postes d'attaché territorial vacant après sa demande.

Pas de vote

4- Décision budgétaire modificative : budget fermes relais

Suite à la tempête Xynthia, des travaux de toiture ont été entrepris sur la ferme relais des Ormeaux.

Le devis de travaux s'élève à 5 855 € ; l'assurance a remboursé ces travaux à hauteur de 4 401 €, la différence restant à charge de la collectivité du fait de la franchise.

Il est donc nécessaire de prendre une décision modificative pour mandater la facture et percevoir cette recette.

Le Conseil Communautaire,

ADOpte la décision modificative suivante :

Dépenses de Fonctionnement			Recettes de Fonctionnement		
615522	Entretien Bâtiment	4 401,00	778	Produits exceptionnels divers	4 401,00

AUTORISE le Président, à engager toutes les démarches et les dépenses nécessaires.

5- Avenant de travaux supplémentaires sur la MARPA

Certains travaux supplémentaires sont nécessaires à la MARPA.

Ils concernent divers travaux de drainage du silo à bois, l'écoulement des eaux pluviales et les finitions des revêtements de sols extérieurs (enrobés notamment).

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 28/04/2010.

Un avenant pour travaux supplémentaires sur le lot 1 Terrassements, entreprise Pelletier, est proposé à l'approbation du conseil, pour un montant HT de 9 142.25 €. Le montant du marché de l'entreprise est porté, avec cet avenant, à 161 410.68 €.

*Pour mémoire : * le montant initial des marchés de travaux MARPA : 2 135 624.77 €*

** le montant avec les avenants : 2 164 009.51 €*

Le Conseil Communautaire,

ACCEPTE l'avenant ci-dessus énoncé

AUTORISE le Président à signer les avenants et à procéder à toutes les démarches et dépenses nécessaires

6- Projet d'aménagement du bâtiment acquis par la CCA en face des locaux du siège : demande de subventions

Monsieur le Président a rappelé aux membres du conseil l'acquisition, en 2009, du bâtiment sis en face des locaux de la CCA, à Argenton les Vallées, et le projet d'aménagement de celui-ci.

Ce projet sera présenté, de la même manière que les autres projets en cours ou à venir, au bureau communautaire du 26 mai prochain, dans le cadre du travail sur les actions et les priorités.

Monsieur le Président sollicite cependant du conseil l'autorisation de déposer des demandes de subvention sur ce projet, ce afin de prendre rang dans les programmes. Il sera précisé que le fait de déposer des demandes de subvention ne signifie pas que le projet est lancé.

Demandes de subvention possibles :

- auprès de la Région, au titre des Cités de Caractère ;
- auprès du Pays, au titre du Leader dans le cadre global de l'appel à projet leader (groupe thématique « Patrimoine des bourgs »), en présentant cette opération sous l'angle de la valorisation du patrimoine naturel et bâti ;
- auprès du Conseil Général, au titre de Proxima, « valorisation du patrimoine public non protégé ».

Le Conseil Communautaire,

AUTORISE le Président à déposer les dossiers de subventions nécessaires auprès de la Région, du Conseil Général et de tout financeur potentiel

M Ferjou interroge le Président sur la faisabilité de ces demandes de subvention étant donné que la CCA ne dispose pas de chiffrages précis des travaux programmés.

Monsieur le Président répond que la CCA a un chiffrage daté de l'an passé qui donne un montant approximatif des travaux à envisager. Ces chiffres permettront une 1^{ère} approche et l'autorisation du Conseil permettra quant à elle de contacter d'ores et déjà les financeurs. Le dossier sera vraisemblablement présenté de nouveau au Conseil avec des chiffres plus précis, si il est retenu dans les priorités de la Communauté de Communes.

ECONOMIE

1- Travaux de construction d'un atelier relais sur la Zone d'activité de Saint Aubin / pour information

Le conseil sera informé de l'état d'avancement de la procédure de consultation des entreprises pour la construction de ce bâtiment qui devraient pouvoir débiter en juillet, ou en septembre au plus tard (délai de travaux minimum prévu : 6 mois).

L'envoi de la publicité a été fait le 04 mai

Réception des offres le 25 mai

Ouverture, analyse et choix des entreprises, du 25 mai au 1^{er} juin

Passage en conseil le 9 juin

Début des travaux mi juillet

Durée prévisionnelle des travaux : 7 mois, congés d'été compris

Pas de vote

VALORISATION DU PATRIMOINE NATUREL ET BATI

1- Travaux sur le site d'Auzay / pour information

Le conseil a validé, le 3 février dernier, le projet de valorisation du site d'Auzay et a autorisé le Président à engagé les consultations pour les travaux de rénovation de l'ancienne auberge ainsi que du moulin, puis a signé les marchés.

Les consultations ont été menées à leur terme.

La commission ad hoc s'est réunie le 28/04/2010.

Les résultats sont les suivants :

- *Travaux de couverture : SARL Rouillard Père et fils : 5 727,80 € HT*
- *Travaux de charpente : SARL Rouillard Père et fils : 3 858 € HT*
- *Travaux de maçonnerie : SARL Rouillard Père et fils : 14 956 € HT*
- *Travaux de menuiseries : SARL HAY : 9 990 € HT*
- *Travaux de mise en peinture des menuiseries : artisan Véronique WEGERICH : 739,20€HT*

Soit au total : 35 271€ HT

Pas de vote

CULTURE

1- Projet de bibliothèque intercommunale en Argentonnois, plan de financement et demande de subvention européenne

Le Président présentera le dernier plan de financement pour le réseau des bibliothèques de l'argentonnois.

Conformément à l'évolution du projet, celui se présente aujourd'hui comme suit :

- deux sites d'implantation pour une surface globale de 656 m²
 - Argenton les Vallées : 456m² SHON (Avant Projet Détaillé accepté par le conseil communautaire début 2009)
 - Bouillé Loretz : 200m² SHON.
- une mise en réseau qui permettra, au regard des spécificités des communes, de garantir aux habitants des 16 communes membres un accès direct aux équipements de lecture.
- la mutualisation des moyens
 - o moyens humains : transfert du personnel communal à l'intercommunalité, recrutement d'une responsable du réseau, bénévoles ;
 - o politique documentaire unique ;
 - o réseau informatique commun ;
 - o animations.

PLAN DE FINANCEMENT

COUT		FINANCEMENT	
Travaux	642 200	FEADER	60 000
Prestation Intellectuelle	77 000	DGE	87 500
Assurance Maîtrise d'Ouvrage	6 000	CRDD	125 000
Autres Etudes	15 100	Proxima	228 000
Réseaux et branchements	6 700	Emprunt et apport propre CCA	245 900
TOTAL HT	747 000.00	TOTAL HT	747 000.00

Il sera précisé que les financements de l'Etat (DGE), de la Région (CRDD) et du Conseil Général (Proxima) sont acquis. Le dossier de financement européen sera déposé dans les semaines à venir.

Il sera donc proposé au conseil de valider la configuration du projet de réseau de bibliothèque, valider le nouveau plan de financement du projet de réseau de bibliothèque et autoriser le Président à déposer toute demande de subvention possible sur le projet et à procéder à toutes les démarches nécessaires pour la réalisation du réseau de bibliothèque.

Le Conseil Communautaire,

DECIDE de valider la configuration du projet de réseau de bibliothèques

VALIDE le nouveau plan de financement du projet de réseau de bibliothèques

AUTORISE le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires pour la réalisation du réseau de bibliothèques.

2- Demande de subvention MC2G

Association MC2G

Objet de l'association : Mélange intergénérationnel.

Demande de subvention arrivée le : 1 avril 2010

Montant sollicité : 913€

Objet de la demande : Concert Dub à la salle des fêtes de Sanzay le 24 avril 2010.

Budget prévisionnel :

DEPENSES		RECETTES	
Frais artistiques	2150€	Recettes propres	1728€
Frais de communication	100€	CCA	913€
Frais de réception	391€		
TOTAL	2641€	TOTAL	2641€

Aide possible : Montage de projet socioculturel et culturel [40% des dépenses entre 0 et 10 000€ - 10% entre 10 001 et 30 000€]

Remarques : Malgré le retard du dépôt de ce dossier la commission reconnaît l'intérêt de cette manifestation pour la jeunesse argentonnaise et propose une position favorable à l'octroi de subvention.

Le Conseil Communautaire,

DECIDE d'accorder à l'association MC2G une subvention d'un montant de 913 € pour sa saison culturelle 2010, les crédits étant inscrits au budget primitif 2010,

AUTORISE le Président à procéder aux démarches et dépenses nécessaires au vu des dépenses réalisées.

AFFAIRES DIVERSES

1- Compte rendu de la rencontre des élus communautaires et du conseil municipal d'Argenton l'Eglise

Point non abordé en conseil / cf annonce du Président en début de séance

Prochaines dates :

Bureau : Mercredi 26 mai à 18h00 à la CCA

Conseil Communautaire : Mardi 8 juin à 20h00 Argenton les Eglises

Fin de séance à 21h00.